

Programme de rééquilibrage du lit de la Loire (Nantes – Les Ponts-de-Cé)

Compte-rendu de la réunion avec les acteurs du programme du 6 avril 2023

La réunion a duré 2 heures et a réuni 40 participants.
Elle s'est déroulée dans la salle Renée Losq, à Sainte-Luce-sur-Loire.

Mot d'accueil par Lionel SALVAYRE, conseiller municipal aux espaces verts et bords de Loire, Sainte-Luce-sur-Loire

Intervenants :

- Séverine GAGNOL, cheffe de l'Unité Territoriale d'Itinéraire Loire, Voies Navigables de France
- Claire PERARD, cheffe du Pôle Etudes Techniques, Voies Navigables de France
- Elisabeth MERTZ, chargée d'opérations sur le programme de rééquilibrage du lit de la Loire, Voies Navigables de France
- Valérie Simon, chargée de mission Annexes fluviales, Conservatoire d'Espaces Naturels des Pays de la Loire
- Sylvain Cerisier, chargé d'études et de projets au Groupement d'intérêt public Loire Estuaire

La liste complète des participants figure en annexe.

Ordre du jour de la réunion :

1. Point d'avancement global du programme de rééquilibrage du lit de la Loire
2. Enjeux des accès aux îles
3. Mise en œuvre du programme de suivi

Diaporama disponible sur le site du programme de rééquilibrage du lit de la Loire, onglet Ressources, puis concertation en continu. [Ressources - Loire \(vnf.fr\)](#)

Introduction :

Lionel SALVAYRE, adjoint au Maire de Sainte Luce sur Loire, remercie VNF d'être présent pour échanger autour du projet. Il évoque également les travaux de renaturation à venir sur l'île Clémentine, ainsi que la suppression du gué d'accès. Seule la passerelle pour les piétons sera maintenue.

1. Présentation de l'avancement du programme de rééquilibrage

Séverine GAGNOL, Claire PERARD et Elisabeth MERTZ présentent les points suivants (cf diaporama) :

- Point d'avancement global du programme
- Retour sur les travaux de remodelage d'épis terminés en 2022 entre Montjean-sur-Loire et Ingrandes-le-Fresne-sur-Loire (secteur A)
- Zoom sur l'archéologie préventive du secteur B (secteur Anetz-Oudon)
- Travaux à venir des secteurs B, et C (secteur de Bellevue), et fluvialisation

- Synthèse des échanges avec les pêcheurs professionnels
- Prochaines étapes de concertation
- Estimation du coût des travaux

Question 1 – Un participant demande à ce que soient rappelées les conditions de navigation une fois le duc de Bellevue construit.

Claire PERARD explique que la navigation sera autorisée dans le chenal Nord, excepté de 2h avant à 1h après la marée basse pour un débit de 350m³/s, car les conditions hydrauliques ne seront pas favorables, voire dangereuses.

Le stationnement sera donc possible dans des zones d'attente en amont et en aval de l'ouvrage. Cependant, le débarquement à terre ne sera pas possible sur ces zones.

Par ailleurs, une signalisation spécifique sera mise en place, ainsi que des panneaux d'information simplifiés.

Séverine GAGNOL ajoute à ce sujet qu'il ne sera pas possible de mettre en place des panneaux d'information en temps réel sur les conditions de navigation, mais rappelle que des avis à la batellerie continueront à être mis en ligne pour prévenir des situations particulières de navigation.

Question 2 - Un participant demande ce qu'il adviendra du duc d'albe de Saremer présent sur le site de l'Officière.

Claire PERARD répond que les travaux ne prévoient pas de toucher à ce duc d'albe. Seule l'ancienne estacade, située au droit de la zone d'apponnement, sera démontée et remplacée par une estacade neuve et pérenne.

Question 3 – Elise BABOULENE, Nantes Métropole, s'interroge sur l'effet du projet sur l'évolution du bouchon vaseux et son impact sur la zone de captage d'eau potable.

Claire PERARD explique que des modélisations ont été faites pour étudier le sujet. Le modèle hydro-sédimentaire Telemac 3D a ainsi montré que l'aménagement de Bellevue devrait freiner la remontée du bouchon vaseux au-delà de l'ouvrage. Il n'est pas possible de préciser à ce stade si l'ouvrage permettra de le contenir complètement à l'aval. Il s'agit toutefois d'un effet positif attendu pour la prise d'eau potable. Par contre, le bouchon vaseux sera légèrement condensé au niveau de Nantes (pk 50-55). Le dépôt de vase pourra être de quelques centimètres supérieur, à comparer aux épaisseurs de plusieurs mètres de vase qui se déposent et se remobilisent chaque jour dans ce secteur avec les mouvements de la marée.

Séverine GAGNOL ajoute à ce sujet que la situation du bouchon vaseux va continuer à évoluer, notamment en lien avec l'augmentation du niveau de la mer qui aura pour conséquence une remontée de la marée plus haut dans l'estuaire. Mais cela est indépendant du projet.

Question 4 – Eric LUCAS, maire de Vair sur Loire, souhaite que soit réexpliqué le fonctionnement de l'aménagement de Bellevue à marée haute et à marée basse.

Claire PERARD explique que l'ouvrage de Bellevue n'aura d'effet qu'à marée basse entre l'étiage et le module (au maximum +1,80m d'eau) et qu'il sera imperceptible à marée haute. Son objectif est de réduire la pente de la ligne d'eau pour ralentir la vitesse d'écoulement sur plusieurs kilomètres en amont, afin de favoriser le dépôt de sédiments et le réengrèvement du fond du lit.

La temporalité des effets attendus dépend de l'hydrologie. Si les crues se font rares, les effets de l'aménagement de l'ouvrage de Bellevue, et du programme en général, mettront plus de temps à être perçus, mais auront lieu dans tous les cas. Les effets du changement climatique ont été pris en compte dans les analyses.

Actuellement, la baisse des débits moyen et l'allongement des étiages conduit à une déconnexion plus longue des bras secondaires. Le programme de travaux va permettre d'augmenter les temps de connexion de manière significative.

Question 5 – Un participant demande si l'aménagement de Bellevue aura un impact sur le franchissement piscicole, et particulièrement sur le passage des poissons migrateurs.

Claire PERARD explique que le duis a été conçu pour ne pas impacter la continuité écologique. Ainsi, les poissons pourront passer par le chenal nord quelles que soient les conditions de marée et de débit, mais aussi par le chenal sud grâce à une zone optimisée pour le franchissement des poissons.

Cette zone, située dans l'angle entre le duis de Bellevue et la rive gauche, présentera une pente latérale de 1 à 2% perpendiculairement à l'écoulement, qui permettra d'offrir un gradient de hauteurs d'eau et de vitesses pour les différentes espèces. Afin de combler la différence altimétrique cette zone contiendra également trois rampes d'une pente maximale de 4% séparées par deux bassins de repos d'un mètre de fond.

Un dispositif de suivi est d'ores et déjà mis en place pour mieux connaître le comportement des poissons au moment où ils franchissent cette zone.

Question 6 – Un participant demande ce que deviendra l'estacade du site de l'Officière une fois les travaux terminés

Séverine GAGNOL explique que l'estacade va être pérennisée dans la perspective d'un développement futur du transport fluvial. Les usages futurs de cette estacade seront à discuter après les travaux, rien n'est encore arrêté. Actuellement, l'estacade est conçue pour permettre l'évolution d'une grue ou d'une pelle de chargement et l'amarrage d'une barge sur plusieurs ducs d'albe. Elle n'est en revanche pas équipée pour le débarquement de passagers.

Question 7 – M. Praud, maire de la Roche Blanche, demande si le financement du programme pose problème et s'il est envisagé de ne pas faire les travaux de Bellevue.

Séverine GAGNOL explique que les financements sont un point de vigilance du programme tout au long de son avancement. Ce point est suivi quasi-quotidiennement avec les financeurs. A ce stade, il n'y a pas de point d'alerte. Par ailleurs, compte tenu des évolutions de coût liées à l'inflation, le marché de travaux du secteur B intègre des tranches optionnelles qui seront affermées au fur et à mesure, une fois que les coûts du secteur C seront mieux connus (suite à l'appel d'offres). L'objectif est bien de protéger la réalisation de l'ouvrage de Bellevue.

Isabelle LESTRAT de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, confirme que l'objectif est de mener à bien le programme dans son ensemble, et que les partenaires financiers font leur possible pour soutenir ce projet porté par VNF.

Question 8 - Jacques Birgand, président du comité pour la Loire de demain, demande s'il est envisagé à ce stade de ne pas mettre en place le programme de suivi, ou encore la phase II de la stratégie globale.

Séverine GAGNOL confirme qu'à ce jour, il n'a pas été question de remettre en cause la mise en œuvre du programme de suivi.

Concernant la phase II, elle doit intervenir après la réalisation et un premier suivi de la phase I. A ce jour, aucun programme précis ni financement n'est formellement acté. Tout un travail de réflexions, concertation et financement devra être de nouveau entrepris après les travaux de la phase I.

2. Enjeux des accès aux îles

Valérie SIMON présente les enjeux des accès aux îles au regard des objectifs du Contrat pour la Loire et ses Annexes (CLA). Elle explique notamment l'enjeu de la suppression de la chevrette de l'île Neuve Macrière et le problème d'accès à l'île engendré. D'autres îles sont aussi concernées telles que l'île Clémentine, propriété de la ville de Sainte-Luce sur-Loire. Le besoin d'un bac collectif est affiché (*cf diaporama*).

Si les pratiques d'élevages sont indispensables à la conservation des habitats prairiaux des îles, elles sont parfois difficiles à mettre en œuvre : accès aux animaux très tôt dans l'année (pousse de l'herbe précoce), procédure d'évacuation lors des risques de crue, sécurité... Il faut être conscient que les ouvrages « illégaux » sont impactants pour l'équilibre des bras et ne permettent pas un franchissement des animaux tôt dans l'année et en période de montée des eaux.

L'usage d'un bac est jugé indispensable afin de pérenniser et sécuriser l'activité. C'est ainsi que l'acquisition d'un tel équipement a été inscrit au contrat pour la Loire et ses annexes. La maîtrise d'ouvrage de ce projet reste à trouver (acquisition et fonctionnement). Une rencontre spécifique doit être programmée courant juin.

Intervention 1 – Yannick BENOIST, Mauge Communauté SMiB, partage les enjeux de ce projet de bac et réaffirme son implication dans la recherche de solutions. Acquisition, fonctionnement du bac, pilotage, ... un certain nombre de questions vont être éclairées afin de lancer la mise en œuvre de ce projet.

Intervention 2 – Jacques BIRGAND, Comité pour la Loire de Demain (CLD) rappelle que l'enjeu des bacs est fort car il répond à un besoin des agriculteurs d'accéder aux îles. Par ailleurs, rouvrir les bras est nécessaire. Compte-tenu de l'ensemble des enjeux le CLD se propose de soutenir les réflexions et poursuivra la mobilisation/sensibilisation des acteurs.

3. Mise en œuvre du programme de suivi

Valérie SIMON et Sylvain CERISIER présentent la mise en œuvre du programme d'évaluation globale du contrat pour la Loire et ses annexes : le périmètre, le calendrier global, les cinq grandes thématiques du programme de suivi, l'avancement des suivis en 2023 et les projets programmés en 2024 et 2025. Un zoom est fait sur le suivi des poissons migrateurs.

En complément de réponse à la question 3 sur le bouchon vaseux posée par Nantes métropole, Sylvain Cerisier précise que les paramètres estuariens (sel et matières en suspension) sont intégrés au dispositif de suivi grâce au réseau de mesures en continu SYVEL géré par le GIPLE. Des stations de mesures ont été implantées sur l'ensemble du secteur qui sera sous influence hydraulique de l'aménagement de Bellevue.

Séverine GAGNOL remercie les participants pour leur venue et pour les échanges. VNF organisera des réunions avec les collectivités ainsi que des réunions publiques en préparation des travaux prévus en 2023.

Annexe : liste des participants ayant émergé

Liste des 40 participants :

| | |
|-------------------------|--|
| Salès ARMEL | FDAAPPMA 49 |
| Philippe BAUDOUIN | FDAAPPMA 49 |
| Jean-François GACHET | Comité pour la Loire de Demain (CLD) |
| Jean-Pierre MAINGUET | CLD |
| Jacques BIRGAND | CLD |
| Coralie DEBARRE | SMBVAR |
| Alain LEBERT | ANPEI |
| Simon CASSON | Syndicat Layon Aubance Louets (SLAL) |
| Isabelle LESTRAT | Agence de l'Eau Loire-Bretagne |
| MAUDET/CHARGY | Riverains |
| Philippe ROLLAND | Bretagne Vivante |
| Alain PARIZY | DDTM44 |
| Jean-Paul GISLARD | SLA |
| Jean-Baptiste GLOTIN | CLD |
| Jacques PRAUD | Maire de La Roche Blanche |
| Gaël LEGLAND | Loire Pour Tous |
| Eric LUCAS | Mairie Vair-sur-Loire |
| Geoffrey DHENAIN | Mairie Orée d'Anjou |
| Angéline SENECAI | LOGRAMI |
| Béatrice BRIN | Saint-Julien-de-Concelles |
| Pascal CHANTREAU | Saint-Julien-de-Concelles |
| Christophe HIVERT | Association Intercommunale de Défense de la Levée de la Divatte (AIDL D) |
| Marc DAVID | Mairie Sainte-Luce-sur-Loire |
| Erwan COIGNARD | Riverain |
| Yannick BENOIST | Mauge Communauté SMiB |
| Elise BABOULENE | Nantes Métropole |
| Séverine DURANDO | Mairie Ancenis-Saint-Géréon |
| Jean-Guy GAUDUCHON | Mairie Le Cellier |
| Jean-Yves TENAUD | Bretagne Vivante |
| Mickaël LEMAITRE | Mairie de Thouare-sur-Loire |
| Alain ATHIMON | La Bellevusienne |
| Lionel SALVAYRE | Adjoint au maire de Sainte-Luce-sur-Loire |
| Telesforo TUNA | Mairie de Saint Luce sur Loire |
| Jean-Michel GUIHENEUF | La Bellevusienne |
| Jean LOOTEN | La Bellevusienne |
| Jean-Paul MARTEL | Mouvement National de Lutte pour l'Environnement (MNLE) Pays de la Loire |
| Jean-Pierre BRANCHEREAU | MNLE / CLD |